



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

Absents excusés : Mme et Mrs Geneviève TAILLEFER (procuration Bérengère DUCLOS), Rémi BELBEZE (procuration François GONZALEZ), André FALCOU (procuration Claudine DIEL GETTO).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nathalie ROBERT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

■ **Subvention 2022 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'octroyer une subvention à l'association Comité d'Animation. En effet, cette association ayant repris ses activités d'organisation de festivités sollicite une subvention de 4 000 euros pour l'exercice 2022.

Monsieur TOLEDO, en sa qualité de vice-président de cette association, ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Projet photovoltaïque :**

Messieurs FABRE, Maire et SENESSE, adjoint au maire ayant quitté la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote, Mme DUCLOS, adjointe au maire présente le projet photovoltaïque de la société Vents du Nord, projet portant sur des parcelles situées lieu dit La Lécune à Barbaira.

A l'unanimité des membres présents et représentés un avis défavorable est donné à ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 19 juillet 2022.

*Le Maire,
J. FABRE.*

